ART. PREMIER N° 24

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER AGRICOLE - (N° 4151)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 24

présenté par M. Sempastous

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après la seconde occurrence du mot :

« superficie »,

insérer le mot :

« totale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.